

Plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux

Site www.stopparadisfiscaux13.fr

Extrait du compte rendu de l'entretien avec Sylvie Guillaume députée européenne concernant les 7 engagements initialement définis par notre plateforme en 2014

Point de vue exprimé le vendredi 3 juin 2016

Point 1 – règle de transparence :

Sur ce point il y a eu un consensus pour la première fois entre le PPE et le S&D en juillet 2015. La transformation du vote dans le cadre d'une directive est en cours mais n'est pas satisfaisante en l'état : le seuil des entreprises concernées est trop haut (selon la Commission, 750 millions d'Euros de CA) ; le parlement voudrait qu'il soit à 40 millions d'Euros et sur les pays pour lesquels la déclaration rendue publique serait obligatoire (selon la commission, limité à l'Europe !!). Les discussions sont en cours pour que la directive soit en cohérence avec ce qui a été voté en juillet 2015.

Nous évoquons l'argument des entreprises multinationales qui voient dans cette mesure un risque vis-à-vis de la concurrence. Mais ce qui est possible sur le plan national, ne le serait pas sur le plan international ?

Point 2- Mesure contre l'évasion fiscale

La commission « Taxe » présidée par Alain Lamassoure (PPE) se transformera en commission d'enquête avec des pouvoirs accrus à partir de septembre.

2 notes transmises : « mesures contre l'évasion fiscale » (rapport pour session de juillet 2016) et « tolérance zéro pour l'évitement fiscal et les paradis fiscaux » (notes du 2 juin 2016)

Point 3-liste européenne des paradis fiscaux

Depuis fin 2015, la France et l'Allemagne appuient l'idée d'une black list européenne. L'élaboration des critères et des sanctions est prévue d'ici la fin de l'année avec mise en place à partir de 2019

Point 4- création d'un parquet spécialisé

La pression des « souverainistes » est forte. Par contre il est prévu la création d'un corps d'inspecteurs fiscaux spécialisés

Point 5- publication des résultats de contrôles fiscaux annuellement au parlement

Pas en discussion- rien à prévoir...

Point 6- financement du secteur privé par l'Europe et rôle des agences de financement du développement

Sylvie Guillaume nous invite à prendre connaissance du rapport de la cour européenne des comptes. Note transmise du 30 mai 2016 sur le rôle de l'OLAF (Office européen de lutte contre la fraude)